

Paris, le 26 novembre 2013

**Mise au point sur le régime de retraite applicable à Philippe Varin**

Suite aux informations erronées concernant la retraite de Philippe Varin, Président du Directoire de PSA Peugeot Citroën, le Groupe tient à apporter les précisions suivantes :

- Philippe Varin ne part pas en retraite. Cette information n'a donc aucun lien avec le processus de succession en cours.
- Philippe Varin participe à un régime de retraite d'entreprise qui ne lui est pas spécifique et qui lui assurerait, après son départ, un complément de pension de retraite correspondant à environ un tiers de sa rémunération, sans aucun versement de capital..
- La pension de retraite totale, y compris les régimes de retraites obligatoires et conventionnels, (sur la base des règles en vigueur) s'élèverait à environ 310 000 euros par an après charges fiscales et sociales.
- Les sommes provisionnées qui apparaissent dans le document de référence des comptes de l'exercice 2012 (21 millions €) ne constituent en aucun cas une indemnité qui serait versée à Philippe Varin à son départ. Il s'agit d'une provision pour couvrir le complément retraite qui lui serait versé dans la durée, dans le cas où il achèverait effectivement sa carrière dans le Groupe et tenant compte d'un départ à 65 ans. L'essentiel de cette somme est constitué de taxes, impôts et cotisations.
- Le régime de retraite d'entreprise, conforme aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, a été approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires.
- Par ailleurs, le Groupe souhaite rappeler que Philippe Varin a également renoncé à toute rémunération variable depuis 2011.

**Contact presse : 01.40.66.42.00**